

## Des documents uniques concernant l'histoire de la Seigneurie de Demaure

Lorsqu'on parle de vieux papiers, on croit, à tort ou à raison, qu'ils se retrouvent tous dans les divers centres d'archives, si le temps n'a tout simplement pas fait son œuvre en les faisant tout bonnement disparaître. Parfois le hasard peut pour nous surprendre.

L'automne dernier, M. Pierre Valin prête à la Société d'histoire de Saint-Augustin ce qui semble être un vieux manuscrit relié comme un volume : *Le cahier de notes d'un notaire royal, André Geneste (1751-1782)*. Il a été conservé précieusement et transmis de génération en génération dans sa famille. Un rapide coup d'œil nous donne immédiatement le goût de le lire, de le scruter attentivement pour voir s'il peut apporter des éléments nouveaux et intéressants sur l'histoire de la Seigneurie de Demaure dans la deuxième partie du 18<sup>e</sup> siècle. Et c'est effectivement le cas!

Ce cahier de notes ne contient pas moins de 240 pages, écrites finement, sûrement pour économiser encre et papier. Il contient trois documents différents.

Le premier est un *Estat des rentes et cens à payer par les habitants (1751)*. Le second est une « formule du papier terrier » de 1751. Le notaire Geneste retrace les différents propriétaires (parfois jusqu'aux premiers dans les années 1660 !) de la plupart des concessions; des annotations en marge complètent les informations : incendie chez un tel, qualité des sols, type de bâtiments, etc. Il faut se rappeler que le régime seigneurial restera en place jusqu'en 1855. Les Augustines, propriétaires de la seigneurie à compter de 1734, donnent ainsi instruction au notaire Geneste de faire état de l'occupation de leur seigneurie et surtout de bien cerner les rentes et cens que chacun doit payer (taxes municipales d'aujourd'hui!) en fonction de la superficie de leurs concessions.

Enfin, le dernier document est le dénombrement complet de la seigneurie en 1781, dénombrement exigé par les autorités britanniques représentées par le gouverneur Haldimand. Ce document est un inventaire précis et officiel de toutes les concessions du fief; il est obligatoirement produit par un notaire.

M. Edmond Valin, arrière-grand-père de l'actuel propriétaire du livre, féru d'histoire et de généalogie, a abondamment annoté le cahier de Geneste, ce qui augmente l'intérêt pour ce bouquin, probablement relié à son époque; en effet, M. Edmond a souvent écrit en marges les noms des propriétaires de ces différentes concessions, à son époque (début du 20<sup>e</sup> siècle).

Denis Desroches, historien et membre du CA a procédé à la transcription des 240 pages de ce manuscrit; un travail colossal afin de rendre le contenu accessible au plus grand nombre.

Nous vous invitons à vous rendre à la maison Praxède-Larue pour consulter ces « notes ». Le contenu a été entièrement numérisé et une copie dactylographiée du document est aussi disponible sur place.

La Société d'Histoire remercie M. Pierre Valin pour nous avoir donné accès à ce précieux document. Lui et sa famille sont des exemples de « capteurs et de passeurs de mémoire ».